

Paris, le 10 janvier 2012

## **Lettre Officielle** **Cahier des Prix hiver 2011/2012 - été 2012**

### **MODIFICATION DE PRIX (Par Personne)**

Suite au relèvement du taux réduit de TVA de 5,5% à 7% qui concerne notamment le domaine de l'hôtellerie-restauration tel que prévu par l'article 13 de la Loi de Finances Rectificative du 28 décembre 2011, nous vous informons que le montant total du prix séjour (à partir de 2 ans) est en conséquence réactualisé à compter de ce jour et est majoré de 1,23 % pour toute nouvelle réservation pour un départ à partir du 10 janvier 2012 et pour toute réservation déjà effectuée pour un départ à partir du 18 février 2012 .

Cette hausse est calculée sur le prix séjour (hors transports, prestations avec supplément, droits d'inscriptions et assurances), et s'applique sur tous les villages France (hors Corse, Antilles et croisières sur le Club Med 2).

La modification de prix ci-dessus est prise en application des dispositions des articles L. 211-12 et R.211-8 du Code du tourisme et du chapitre 4 des conditions générales de vente figurant dans les brochures de vente Hiver 2011-2012 et Eté 2012 du Club Méditerranée, autorisant le vendeur à réviser les prix pour tenir compte des variations liées au coût du transport et des redevances et taxes y relatives, et à répercuter en conséquence ces augmentations sur la vente de ses Forfaits.